

## CHAPITRE PREMIER

1760-1789.

Enfance et jeunesse de Buzot. — Sa famille. — Son entrée dans la vie politique. — Elections aux États généraux.

Le samedi 1<sup>er</sup> mars 1760, les cloches de l'église Saint-Nicolas, l'une des huit paroisses d'Evreux, carillonnaient joyeusement, annonçant aux fidèles qu'une belle cérémonie de baptême se préparait. Bientôt, en effet, le cortège déboucha de la rue de la Petite-Cité dans la rue Saint-Nicolas, et le curé Charpentier le reçut sous le porche de l'antique sanctuaire. L'enfant, né du jour même, fut tenu sur les fonts baptismaux par son grand-père, M<sup>e</sup> Nicolas Legrand, avocat au bailliage et siège présidial du lieu, et par sa tante, demoiselle Marie-Magdeleine Buzot, qui lui donnèrent les noms de François-Nicolas-Léonard<sup>1</sup>. Le sacrement conféré, on se rendit à la sacristie où l'acte de baptême fut rédigé et signé, après quoi le cortège revint à la maison familiale, rue de la Petite-Cité, où l'accouchée attendait avec impatience le retour de son fils, le premier qu'elle eût mis au monde depuis cinq ans de ménage.

Telle est la première page que nous connaissons sur celui que son étoile destinait un jour à jouer un rôle important sur la scène politique de son pays.

Aussi bien du côté paternel que du côté maternel, le jeune François descendait de bonnes familles.

Les Buzot appartenaient à la vieille bourgeoisie d'Evreux,

1. Etat civil d'Evreux, registres de la paroisse Saint-Nicolas. — Cf. Appendice I.

et leur nom était l'un des plus anciennement connus de la région. L'Encyclopédie ne cite-t-elle pas deux vers qui attestent cette lointaine origine en la rattachant à une confrérie normande du XIV<sup>e</sup> siècle :

« Conards sont les Buzots et non les Rabillis  
« O Fortuna potens quam variabilis ! »

N'est-il pas plaisant d'imaginer les ancêtres de l'austère Girondin festoyant en ces gaies sociétés de fous, qui, le jour de la Saint-Barnabé, conduisaient leur chef « l'abbé » par toutes les rues d'Evreux et les villages de la banlieue, monté sur un âne, dans un accoutrement grotesque, tandis qu'autour de lui les joyeux compagnons chantaient leurs couplets satiriques et grivois ?..

Au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, nous trouvons de nombreux représentants du nom de Buzot occupant de hautes situations, soit comme marchands, soit comme gens de robe, et les vieux registres municipaux nous révèlent que plusieurs d'entre eux se sont trouvés mêlés fréquemment aux affaires de la cité<sup>1</sup>.

L'un des premiers que nous rencontrons, Thomas Buzot, était avocat au bailliage et siège présidial d'Evreux, précisément au XVII<sup>e</sup> siècle; un autre, Jacques Buzot, qui demeurait, à cette même époque, « dans la Communauté du Saint-Esprit<sup>2</sup> », fut inhumé le 28 janvier 1709 au cimetière de Saint-Denis; un troisième, Jean Buzot, avocat de la ville, avait rempli les fonctions d'échevin de novembre 1702 à septembre 1704, et cette magistrature avait été marquée par de retentissants démêlés pécuniaires avec un certain Guillaume Flambart, conseiller du roi, démêlés qui s'envenimèrent si bien que, le 6 juin 1703, Flambart vint porter plainte devant les édiles assemblés parce qu'il avait été « insulté et traité de fripon et de faussaire par le fils du sieur Buzot », le jeune homme ayant même poussé l'audace jusqu'à « le prendre à la cravate et le terrasser sous lui... »

1. Archives de la ville d'Evreux, registres municipaux, passim.

2. Le bureau des pauvres.

Ce ne sont là, vraisemblablement, que des oncles ou des cousins de notre personnage, car il apparaît plutôt que ses ascendants en ligne directe avaient été marchands<sup>1</sup>. Son grand-père, François Buzot, né vers 1667, l'était assurément, lorsque, le dimanche 5 janvier 1710, ses concitoyens le nommèrent échevin. En cette qualité, il fut, en mai 1711, député à Rouen auprès de M<sup>gr</sup> le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, pour arrêter les cérémonies qui devaient, à Evreux, honorer la mémoire du dauphin. Il sortit de fonctions en juin 1712, devint grenetier au grenier à sel, fut trésorier de la paroisse Saint-Nicolas, et mourut le dimanche 15 mars 1744.

De son mariage avec Marie-Anne Duval, qui ne lui survécut que quelques années, étant décédée elle-même le 18 avril 1756 « âgée d'environ soixante-quinze ans », François Buzot avait eu de nombreux enfants, neuf au moins à notre connaissance : Marie-Anne, Marie-Magdeleine, Marie-Thérèse, Catherine, François, Marie-Elisabeth, Marie-Catherine, Jean-Jacques, Pierre-Claude enfin; les registres de l'état civil, en donnant les noms des parrains et marraines, permettent, par cela même, de relever quelques-unes des relations de la famille : nous voyons ainsi qu'une des filles, Marie-Magdeleine, fut tenue sur les fonts baptismaux par Pierre de Calenge (ou Chalenge), écuyer, seigneur de la Liègue, époux d'une demoiselle Marie-Magdeleine Buzot; une autre fille, Catherine, eut de même pour parrain l'avocat Jean Buzot, dont nous avons parlé plus haut; un François Buzot enfin, avocat et procureur fiscal de Saint-André, signa avec Catherine-Thérèse Aubertin l'acte de baptême du jeune François, le père du Conventionnel.

François Buzot, procureur au bailliage et siège présidial d'Evreux, épousa, le 10 février 1755, en l'église Saint-Pierre, demoiselle Marie-Magdeleine Legrand.

Sans être, peut-être, d'origine aussi ancienne que les Buzot, la famille Legrand comptait depuis de longues

1. Nous retraçons toute cette généalogie d'après l'état civil de la ville d'Evreux.

années parmi les meilleures de la bourgeoisie ébroïcienne.

L'aïeul de Marie-Magdeleine, Charles, mort le 22 novembre 1717, avait été greffier en l'élection du lieu; à la même époque, un Christophe Legrand, ancien marchand tanneur, était aussi conseiller en cette juridiction et trésorier de la paroisse Saint-Pierre; son fils, Jérôme, lui avait succédé comme tanneur, et mourut le 10 novembre 1743; d'autres Legrand, dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, occupèrent des places importantes: l'un d'eux, un Christophe encore, procureur, laissa sa charge à son fils, Charles, qui, avec Magdeleine Auzoux, eut de nombreux enfants, nés de 1700 à 1721, parmi lesquels nous pouvons citer: François, Françoise, Charles-Nicolas, Charles-Christophe, Jacques, Jean-François, Nicolas, Jean-Charles, Catherine-Magdeleine, Marie-Anne, Jean-Christophe. Il est intéressant de signaler en passant que Catherine-Magdeleine eut pour marraine, en 1715, demoiselle Catherine Buzot, fille de l'avocat Thomas, ce qui paraît établir qu'à cette date déjà, des relations suivies existaient entre les deux maisons.

L'arrière-grand-père maternel de notre Buzot, Charles Legrand, avait eu pour femme Magdeleine Jourdain. Trois de leurs enfants nous sont connus: Marguerite, qui épousa, en 1708, Maurice Ruault, bourgeois; Catherine-Elisabeth, mariée, en 1709, à François Deshayes, fils du greffier en chef du présidial; Nicolas enfin, né vers 1690, qui fut avocat au bailliage. Ce dernier épousa Marie-Anne Lefebvre, et de cette union naquirent: en 1720, Nicolas-Charles qui, lui aussi, devint avocat et bailli du temporel de l'Evêché et de Fontaine-Heudebourg; en 1723, Marie-Anne-Catherine; en 1724, Pierre-Mathurin; en 1726, le 4 février, Marie-Magdeleine, la mère de Buzot; en 1732, Jean-François; en 1734 enfin, Jeanne-Elisabeth-Claire.

Nous arrêterons ici cette généalogie qui, à la longue, risquerait de devenir fastidieuse et sur laquelle nous ne nous sommes déjà que trop appesantis; mais il était intéressant de constater qu'une longue ascendance de gens de robe, du côté paternel comme du côté maternel, avait

dû influencer François Buzot dans le choix d'une carrière et l'orienter vers celle du barreau, dont les événements de 1789, seuls, devaient l'éloigner. Nous signalerons cependant encore, en terminant, que si les plus proches parents de Buzot jouissaient, ainsi que nous l'avons vu, d'une situation notable, quelques autres branches de la famille, moins fortunées, se trouvaient occuper des situations plus humbles. C'est ainsi que, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement, nous trouvons Achille Buzot, maître pâtissier-traiteur, sur la paroisse Saint-Denis, et Marie-Anne, servante chez M. Duvivier de Bosc-Roger. Nous ne citons ces deux noms qu'à titre d'exemple pris parmi les innombrables représentants du nom à l'époque dont nous parlons, puisque le seul Jean-Baptiste Buzot, marchand, puis sergent royal et trésorier de Saint-Pierre, eut, de son union avec Marie-Magdeleine Dannebeuf, au moins treize enfants, garçons et filles, de 1733 à 1752!...

Sur la jeunesse du futur Conventionnel nous ne savons malheureusement que peu de choses, et bien rares sont les faits que nous ayons pu glaner dans les vingt-cinq années qui précédèrent son entrée dans la vie publique.

Le 10 octobre 1762, un frère lui était venu, qui reçut les prénoms de Charlemagne-Adrien, et qui eut pour parrain, l'abbé Adrien Hubert; pour marraine, sa grand-mère, dame Marie-Anne Lefebvre, femme de Nicolas Legrand. En 1766, le 2 janvier, une sœur naquit: Marie-Anne-Joseph, qui fut tenue sur les fonts par son cousin, messire Joseph de Chalenge, écuyer, seigneur de la Liègue, et sa tante, dame Marie-Anne Paturel, épouse de Nicolas Legrand fils.

Il est vraisemblable que les trois petits durent passer ensemble, et sans joies, cette première période, réunis dans la maison de la rue de la Petite-Cité, sous la garde affectueuse de la « bonne » Marie, la vieille servante à laquelle Buzot, près de mourir, en 1794, enverra l'un de ses derniers souvenirs<sup>1</sup>...

1. *Mémoires*, p. 101.

« De bonne heure, je connus le malheur<sup>1</sup>... » dit-il quelque part dans ses *Mémoires*; et, de fait, l'enfance, qui d'ordinaire est si douce, fut pour lui bien douloureusement attristée par des deuils nombreux. Il avait à peine sept ans, quand, en septembre 1767, il perdit son grand-père Legrand; deux années plus tard, en juin 1769, mourait la grand-mère. Une perte encore plus sensible vint le frapper en 1771: son père lui-même, en effet, succomba cette année-là, le 8 décembre, à peine âgé de cinquante-cinq ans; il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse Saint-Nicolas, en présence du clergé et de la charité d'Evreux. N'est-ce pas à cette continuité de malheurs successifs qu'il faut attribuer la maturité précoce et l'austérité d'allures, dont furent frappés tous ceux qui l'approchèrent dans la suite?

Il fit ses études au collège d'Evreux, et s'y montra, dit l'histoire, brillant élève... Que n'avons-nous là des documents précis, permettant de suivre la formation de son esprit, qu'il eût été si intéressant de connaître?... Lui-même a laissé quelques notes à cet égard, et ce sont les seules que nous possédions. «..... La tête et le cœur remplis de mon histoire grecque et romaine, et des grands personnages qui, dans les anciennes républiques, honorèrent le plus l'espèce humaine, je professai dès mon plus jeune âge leurs maximes; je me nourris de l'étude de leurs vertus. Ma jeunesse fut presque sauvage; mes passions, concentrées dans mon cœur ardent et sensible, furent violentes, extrêmes, mais bornées à un seul objet, elles étaient toutes à lui. Jamais le libertinage ne flétrit mon âme de son souffle impur; la débauche me fit toujours horreur, et, jusqu'à un âge même avancé, jamais un propos licencieux n'avait souillé mes lèvres..... Avec quels charmes je me rappelle encore cette époque heureuse de ma vie qui ne peut plus revenir, où, le jour, je parcourais silencieusement les montagnes et les bois de la ville qui m'a vu naître, lisant avec délices quelques ouvrages de Plutarque ou de Rousseau,

1. *Ibid.*, p. 39.

ou rappelant à ma mémoire les traits les plus précieux de leur morale et de leur philosophie. Quelquefois, assis sur l'herbe fleurie, à l'ombre de quelques arbres touffus, je me livrais, dans une douce mélancolie, aux souvenirs des peines et des plaisirs qui avaient tour à tour agité les premiers jours de ma vie<sup>1</sup>... »

Ses peines?... nous en avons déjà parlé... Ses plaisirs?... nous ne les connaissons guère; à moins que nous ne fassions rentrer dans ce cadre sa présence à quelques mariages, tels que celui de sa servante Agnès Legendre, aux noces de laquelle il se rendit<sup>2</sup>. Croyons-le plutôt quand il nous montre ses grandes joies dans l'étude approfondie des anciens auteurs, dont la lecture devait façonner son caractère et lui donner l'âme d'un Romain. Grandes joies aussi étaient pour lui les longues conversations entre intimes, avec Le Cerf, Gardenbas, Jérôme Le Tellier, un autre ami encore, de nom ignoré, « que la mort lui enleva à trente ans, et dont la mémoire, toujours chère et respectée, le préserva de bien des égarements<sup>3</sup>... »

Ses études classiques terminées, le jeune homme se rendit à Paris pour y faire son droit, et, après la soutenance d'une thèse, fut reçu bachelier le mercredi 24 avril 1782<sup>4</sup>. Quelque temps encore à la suite, il resta dans la capitale, plaçant au parlement; puis, il revint à Evreux, où nous le retrouvons inscrit sur la matricule des avocats, le 20 avril 1784.

A ce moment même, un événement important marque la vie de Buzot; le 28 avril 1784, en effet, il épousa sa cousine, Marie-Anne-Victoire Baudry, âgée de treize ans de plus que lui; celle-ci était née à la Charité-sur-Loire, arrondissement de Cosne (Nièvre), le 18 octobre 1747, de « Messire Jean-Pierre Baudry, maître de forges, et de demoiselle Marie-Anne Buzot ». Depuis la naissance de sa fille, Baudry était devenu « directeur en chef et contrô-

1. *Mémoires*, p. 39.

2. Etat civil d'Evreux, paroisse Saint-Nicolas.

3. *Mémoires*, p. 40.

4. Archives Nationales, F<sup>1c</sup> III.

leur pour le roi des forges et manufactures royales de Cosne-sur-Loire, où se fabriquaient les ancres, fers, et autres agrès pour le service de la marine et colonies de Sa Majesté<sup>1</sup>... »

Cette honorable situation du père en imposa-t-elle à notre avocat, ou le mariage fut-il le résultat de calculs familiaux ? Nous ne saurions le dire. L'union, dans tous les cas, s'explique difficilement, car, en dehors de l'âge assez avancé déjà de M<sup>lle</sup> Baudry, celle-ci, s'il faut en croire ses contemporains, se trouvait dénuée de tous charmes physiques, était laide, même bossue ou contrefaite, peu intelligente avec cela ; « elle ne paraissait point au niveau de son mari, mais était honnête », dira plus tard M<sup>me</sup> Roland, un peu suspecte, il est vrai, en la matière<sup>2</sup>. La fortune même de la jeune femme ne paraît pas avoir été extraordinaire si l'on prend pour base son contrat de mariage : elle n'apportait en effet que la somme de quatorze mille vingt et une livres et une certaine quantité d'objets : meubles, hardes, linges, bijoux, d'une valeur totale de deux mille huit cents livres. Donnons seulement ici le détail de l'orfèvrerie, qui n'était point non plus d'une extrême richesse : six couverts d'argent à filets et à coquille, une grande cuillère, un gobelet, six cuillères à café aussi d'argent, une montre à boîte d'or et une tabatière en or<sup>3</sup>. Buzot, de son côté, ne jouissait que d'une très modeste aisance et nous aurons à signaler plusieurs emprunts qu'il dut faire, dans les premiers temps surtout de sa vie politique ; déjà, en cette année 1784, pour subvenir sans doute aux frais d'installation de son ménage, nous

1. Actes de l'état civil de la Charité-sur-Loire.

2. *Notices historiques sur la Révolution*, t. II, p. 77.

3. Passé sous signature privée, le contrat ne fut enregistré qu'en 1792, à une époque où Buzot entrevoyait déjà les terribles convulsions qui devaient suivre. Cette formalité de l'enregistrement fut remplie à Rouen, en présence des deux notaires Fossard et Varengue. C'est dans l'étude de l'un d'eux que nous avons pu retrouver ce contrat, par l'entremise de M. Carré, notaire honoraire, à qui nous sommes heureux d'adresser ici nos remerciements. — Cf. Appendice II.

savons qu'il reçut de son frère Charlemagne une somme de 500 livres, dont il ne pourra rembourser que 100, en 1789 ; bientôt encore, en deux fois, le 15 mars 1786 et le 24 octobre 1787, M. Ancelle lui prêtera 1 840 livres. Vers ce même temps cependant un bel héritage advint à la famille : une demoiselle Marie-Magdeleine d'Herembourg mourut en effet le 6 avril 1785 et laissa aux Buzot sa succession montant à 63 360 livres : cette somme resta indivise entre les trois enfants et le partage définitif n'eut lieu qu'après la mort du Conventionnel, le 27 floréal an X.

Le décès des beaux-parents de Buzot suivit d'assez près la date de son mariage : Baudry disparut le premier, puis sa femme mourut en 1787, laissant une situation sans doute embarrassée, car ses enfants demandèrent à n'accepter la succession que sous bénéfice d'inventaire, ce qui leur fut accordé par lettres patentes en date du 11 août de la même année<sup>1</sup>.

Le jeune avocat, cependant, avait vu d'autre part ses affaires prospérer : il occupait maintenant une place importante au barreau d'Evreux, et jouissait de l'estime de ses concitoyens qui, à la fin de cette même année 1787, l'appelaient à la dignité de notable, en remplacement de M. Branley nommé échevin. Le même jour, un de ses parents, conseiller du roi au bailliage, recevait la même distinction. Tous deux, appelés immédiatement, confirmèrent l'élection par leur acceptation et prêtèrent le serment d'usage<sup>2</sup>.

Le corps municipal comprenait alors treize membres : le maire, M. Engren Delamotte ; quatre échevins : MM. Lothon, Cassen des Ifs, Lecouturier de Courcy et Branley ; enfin huit notables : MM. de Chalenge de la Liègue, cousin de Buzot, Vallée et Le Tellier, ses amis, Jourdain, curé de Saint-léger, Morin, Le Febvre, Postel, et les deux nouveaux élus. M. Gazan remplissait auprès de cette administration les fonctions de procureur du roi.

1. Papiers de la famille, communiqués par M. Tyssandier.

2. Archives de la ville d'Evreux, registres municipaux. — Tous les détails qui suivent proviennent de la même source.

Plusieurs fois par mois, les édiles se réunissaient à l'hôtel de ville, et nous devons à la vérité de reconnaître que Buzot ne se montra pas d'une assiduité exemplaire aux séances ; plusieurs fois, cependant, nous le voyons, dans les mois qui suivirent, chargé de missions importantes ; c'est ainsi que, le 22 mars 1788, il fut désigné avec MM. Branley et Le Tellier pour dresser un rapport sur les indigents de la cité. Ce travail fut déposé le 25 mai, donnant « les noms des vieillards, pères de famille et des pauvres valides ayant besoin de secours, l'évaluation de leurs besoins annuels et des moyens de les assister ».

Peu après, la nouvelle se répandit que Sa Majesté avait résolu de convoquer les États généraux ; le 12 juillet, les officiers municipaux ébroïcien reçurent l'arrêté royal qui ordonnait, « de rechercher dans tous les greffes des villes et communautés, les documents concernant le mode de réunion des États, dans les siècles précédents ». MM. de Courcy et Branley furent priés de s'occuper de ces investigations.

Malgré la joie causée par cette nouvelle et les grands espoirs qu'elle faisait naître, la fin de cette année 1788 fut attristée par les menaces de famine qui, à ce moment, affligèrent une grande partie de la France. Évreux même, malgré la fertilité de la région, fut sur le point de manquer de vivres et Buzot se trouva amené à s'occuper de ces graves intérêts.

L'été avait été exceptionnellement mauvais ; des pluies torrentielles n'avaient cessé de tomber, pourrissant toutes les récoltes, à ce point qu'en juin, le corps municipal députa deux de ses membres auprès de l'évêque pour solliciter de lui des prières publiques pour les biens de la terre. L'hiver qui suivit fut, de son côté, des plus rigoureux, des froids excessifs, comme on n'en avait pas vu depuis longtemps, ayant commencé de très bonne heure. Le sieur Claude Mesnier, l'un des meuniers chargés de l'approvisionnement de la ville, et « qui devait avoir en magasin du 15 décembre au 1<sup>er</sup> mars cent vingt sacs de farine » avertit alors le maire « qu'en présence des gelées prématurées, il n'avait pu réunir cet

approvisionnement ». On eut recours à Vernon, qui possédait des greniers ordinairement bien remplis, mais là aussi les grains se faisaient rares.

L'affaire fut portée le 17 décembre devant l'assemblée municipale, qui décida d'envoyer le s<sup>r</sup> Hérissé fils à Ecluzette, près Dreux, et le s<sup>r</sup> Poullain à Thillières, pour en rapporter au moins soixante-six sacs de farine ; on écrivit aussi au lieutenant général de Nonancourt pour lui demander du blé ; on devait en outre tenter de procurer aux moulins d'Évreux la possibilité d'un travail qui subvint aux besoins journaliers. « A cet effet, porte le compte rendu de la délibération, on entreprendra de casser les glaces de la rivière en commençant par le moulin d'Argence et en remontant jusqu'à celui de la Planche ; le s<sup>r</sup> Chouard ayant été appelé pour cette opération, et ayant entendu le projet, s'est chargé de l'exécution ; il sera autorisé de commander autant d'hommes qu'il sera par ce nécessaire, et de prendre des outils chez les particuliers, notamment chez les maréchaux, taillandiers et serruriers de cette ville ; les meuniers des moulins inférieurs seront prévenus de lever leurs vannes pour faciliter le dégorgeement de la rivière, et il sera fourni, s'il est nécessaire, à chacun de ces moulins inférieurs, deux ou trois hommes aux frais de l'hôtel de ville, pour les aider dans leurs travaux ; les hommes employés et les outils qui se trouveront cassés ou perdus seront payés aussi des deniers de l'hôtel de ville... » — Buzot et MM. Cassen des Ifs, de Courcy, Vallée, Le Febvre furent invités à suivre les détails du travail, et à l'aider « de leurs démarches, de leurs conseils et de leur zèle pour le bien public ».

Le lendemain, jeudi 18 décembre, Buzot fut encore chargé avec MM. de Courcy et Vallée, assistés du s<sup>r</sup> Le Querehois, huissier, d'aller chez Claude Mesnier, constater les provisions qui lui restaient encore et d'en dresser procès-verbal. On n'y trouva que vingt et un sacs de gruau et soixante-neuf de blé. Ordre fut donné, le même jour, de prélever sur ces quelques denrées et de porter aussitôt aux moulins des environs la quantité de blé suffisante aux besoins actuels de la cité.